

PUBLIÉ LE

29 AVR. 2026



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 013-211301031-20260424-2026_266-AR

S²LO

LV/SS/

DSI

CF

D É C I S I O N

2026-266

**Objet : Contrat d'installation, entretien et maintenance
d'appareils photographiques à déclenchement automatiquement
Accord cadre à bons de commande de fournitures et services innovants**

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, Alinéa 4,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de SALON-DE-PROVENCE,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'attestation d'exclusivité de la société SAS ALPHATOIA,

Considérant la nécessité par la Commune de procéder à l'acquisition d'appareils photographiques à déclenchement automatique et d'en assurer leur installation et entretien ; afin de garantir la sécurité et la salubrité sur le territoire de Salon-de-Provence,

Sur proposition du Directeur Général des Services et du Directeur des Services Techniques Municipaux,

DECIDE

en exécution des pouvoirs susvisés,

ARTICLE 1 : De conclure un accord cadre à bons de commande pour l'acquisition, l'installation, l'entretien, la maintenance, avec la société SAS ALPHATOIA – 56 rue St Georges – 75 009 PARIS.

ARTICLE 2 : Cet accord cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 99 999 € HT (soit 119 998,80 € TTC) pour la durée totale du marché.

ARTICLE 3 : Cet accord cadre est conclu pour une durée ferme de 36 mois à compter de la date de mise en service des dispositifs.

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la commune, Chapitre 21, article 21538, service 2410, programme GTGT2187, Unité fonctionnelle 260013.

2026-2026

ARTICLE 5 : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Salon-de-Provence,

Le **24 AVR. 2026**

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix Marseille Provence

